

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 8 septembre 2026

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260908-DEL_2026_228-DE

Date de convocation :	Nombre de conseillers		
		En exercice :	46
		Présents :	33
		Votants :	42
Date d'affichage :			

L'an deux mille vingt six, le huit septembre, à 19 Heures 00, à la Montreuil sur Ille - Salle des fêtes - Rue du Clos Gérard, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc DUBOIS, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :

DUBOIS Jean-Luc, SENTUC Véronique, DUVAL Anne-Laure, HENRY Lionel, GELY-PERNOT Aurore, BOUGEOT Frédéric, LE MARCHAND Isabelle, BOURNONVILLE Noël, DELABARRE Sylviane, HOUITTE Daniel, DUGUEPEROUX David, HONORE Jean-Yves, LAHAYE Denis, ALISON-MOUSSET Gwendoline, DUCLOS Didier, BERNABE Valérie, TROPEE Mireille, LEBRETON Bruno, FERREY Yves, FERRAND Marc-Olivier, RENAUD Christelle, GAPIHAN-LORET Guylène, VIROLLE Sylvie, FILY Jean-Michel, CADOR Adeline, OBLIN Anita, NGUIE Morgane, RUBAT Jean-François, LUNEL Roger, COUMAILLEAU Pascal, GUILBERT Maria, RENOUARD Isabelle, BRUNET Thierry

Absents :

CHALMEL Annick, MONLIBERT Morgane, MORINIERE Clémence, DESMIDT Yves

Absents ayant donné pouvoir :

GORIAUX Pascal donne procuration à BERNABE Valérie
DEWASMES Pascal donne procuration à DUBOIS Jean-Luc
LEHERISSE Pierre donne procuration à GELY-PERNOT Aurore
VASNIER Pascal donne procuration à DUCLOS Didier
GUERIN Patrice donne procuration à LEBRETON Bruno
LAGADEUC Yvan donne procuration à FERREY Yves
JOUAULT Claire donne procuration à ALISON-MOUSSET Gwendoline
DEBORD Valérie donne procuration à LUNEL Roger
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel

Secrétaire de séance : Madame CADOR Adeline

N° DEL_2026_228

Objet

Personnel

RH - Création d'un poste d'agent(e) technique SPANC

Projet de territoire : AXE 1 Un territoire durable : Réussir la transition écologique et énergétique avec tous les acteurs

Depuis la création du service du SPANC unifié sur le Val d'Ille Aubigné au 1^{er} janvier 2017, le service est assuré par un binôme de 2 agents en régie. Plusieurs mutations d'agents et changement de grades de ces agents ont eu lieu depuis cette date.

Avec la prise de compétence assainissement au 1^{er} janvier 2026, bien que l'effectif des contrôleurs ait été maintenu à 2 agents, seul un poste d'agent technique subsiste au sein du service. Le 2nd agent contrôleur, non titulaire de la fonction publique, actuellement en poste dispose d'un contrat d'accroissement temporaire d'activité.

Afin d'assurer le bon fonctionnement du service d'assainissement, il est proposé de re-crée un poste permanent d'agent(e) technique SPANC à temps complet à compter du 01/10/2026.

L'agent(e) technique SPANC, sous l'autorité hiérarchique de la cheffe de service Assainissement aura en charge :

- les contrôles réglementaires de conformité des installations d'assainissement individuel,
- le suivi administratif des dossiers (avis de passage, relance, gestion du planning, mise en forme de documents informatiques, ...),
- l'utilisation d'un logiciel métier et du SIG,
- la relation avec les usagers et professionnels (installateurs, fournisseurs, entrepreneurs VRD),
- la veille technique et juridique,

Monsieur le Président propose la création d'un poste permanent d'agent(e) technique SPANC à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2026, ouvert sur les grades ci-dessous, et par conséquent de modifier le tableau des effectifs :

Grade mini	Grade maxi	Les grades ciblés
Adjoint technique	Agent de maîtrise principal	Les 3 grades d'adjoint et 2 grades d'agent de maîtrise

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les crédits budgétaires inscrits,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

VALIDE la création d'un poste permanent d'agent(e) technique SPANC à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2026.

PRÉCISE que le tableau des effectifs sera mis à jour.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication par voie électronique
Le 17/09/2026

Le/la secrétaire de séance,
Madame CADOR Adeline

Le 17/09/2026,

Le Président,
Jean-Luc DUBOIS

